21/6

Commune de
Steinfort

Steinfort, le 11 mai 2023

steinfort.lu

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2023/1117/180 du 24 avril 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la COPROPRIETE DE LA RESIDENCE l'exploitation d'un ascenseur à Steinfort, 3, rue de Hagen.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public et sous :

https://itm.public.lu/fr/securite-sante-travail/etablissements-classes/conditions-types.html

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Sammy Wagner
Bourgmestre

Administration Communale Steinfort

Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal